

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2016 à 19 H

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents : Mmes et MM : BARDA JP- CONRAD J- DE FRANCESCO D -FELT T- FRITZ N – GAUTAUX E - KLEIN C - KOMLANZ L - MEYER B -PROUST F- RINKENBACH R - SPANNAGEL D - ZOWNIR E

Membres absents excusés: ALLARD F-BINGER F-GREFF H-MULLER M-ZINS M

Membre absent non excusé : SIEBERT C

Procurations : ALLARD F à FELT T- BINGER F à RINKENBACH R - GREFF H à BARDA JP – MULLER M à KLEIN C-ZINS M à CONRAD J

1. Vente de terrains lotissement

L'adjoint en charge des finances propose aux membres du conseil de fixer le prix de vente des parcelles du lotissement Hessert.

Il informe les membres que, compte tenu du prix estimatif des travaux de viabilisation, du prix de revient des terrains rachetés aux particuliers, ainsi que de la valeur des terrains inscrits à l'actif de la commune et transférés dans l'actif du lotissement, le prix de l'are de terrain pour les parcelles du lotissement Hessert serait de 7500.00 € HT, soit 9000.00 € TTC.

Ce montant est conforme aux prix pratiqués par les particuliers qui vendent des terrains à construire, ainsi qu'aux prix du marché actuel.

Appelés à se prononcer, les membres du conseil votent pour cette proposition par 16 voix pour, une abstention et 1 vote contre.

Sur avis de la trésorière, présente à la réunion, les points 2 » compte administratif lotissement St Wendelin 2015 » et 3 « compte de gestion lotissement » sont supprimés.

4. Budget lotissement St Wendelin 2016

Les opérations concernant le lotissement St Wendelin sont terminées depuis 2012. Le montant des travaux s'est élevé à 486 513.90 € HT comptabilisés sur des comptes de stocks conformément aux règles comptables applicables en matière de lotissement. Il convient à présent de clôturer, comptablement le budget lotissement en soldant ces comptes de stocks. Ces opérations de clôture passent par des opérations d'ordre qui nécessitent la prévision des crédits budgétaires correspondants.

Le budget 2016 du lotissement St Wendelin s'équilibre donc en recettes et dépenses comme suit :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 486 513.90 €
- pour la section d'investissement à la somme de 486 513.90 €

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration.

5. Budget lotissement Hessert 2016

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 17 voix pour et 1 abstention le budget primitif 2016 du lotissement Hessert comme suit :

BALANCE GENERALE DU BUDGET :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	2 652 002.00
DEPENSES	2 652 002.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 326 000.00
DEPENSES	1 326 000.00

6. Taux des trois taxes

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration de ne pas modifier les taux des 3 taxes qui s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation : 12.84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.25 %

Le produit fiscal attendu pour 2016 est de 328 335 €.

7. Tarifs locations et prestations

L'adjoint au maire en charge des finances propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs des locations et des prestations diverses proposées par la collectivité pour 2016.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration.

8. Subventions aux associations de la commune

Pour l'année 2016, le conseil municipal décide d'accorder, par 13 voix pour et 5 votes pour par procuration, les subventions suivantes :

Société ou associations	Montants
Association autonome des parents d'élèves	200 €
Association « Gym Club »	200 €
Association pêche et nature	200 €
Cercle sportif de Diebling	200 €
Chorale la Marjolaine	200 €
Chorale liturgique	200 €
Club des amis du 3^{ème} âge	200 €
Club de peinture Arc en Ciel	200 €
Cyclo Club de Diebling	200 €
Société des colombophiles Le Messenger	200 €
Association des Arboriculteurs de DIEBLING	200 €
A.M. Dieblimpect	200 €

En outre, après délibération, le conseil municipal décide par 13 votes pour et 5 votes pour par procuration, d'accorder :

- la subvention annuelle pour frais de fonctionnement à l'Harmonie municipale à hauteur de 3 300.00 €,
- une subvention de 8.00 € par membre de moins de 18 ans au club de football CSD et au club de boxe Dieblimpact.

9. Compte administratif commune 2015 et affectation des résultats

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BARDA J Paul, adjoint aux finances, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur, et considérant que M. René RINKENBACH, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Le conseil municipal approuve par 13 voix pour, et 3 abstentions, le compte administratif de l'exercice 2015, le maire ne participant pas au vote et ne votant pas au titre de la procuration à son nom.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de : 197 781.27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit par 13 votes pour et 3 abstentions :

Résultat de fonctionnement	
A <u>résultat de l'exercice</u>	+187 630.85 €

B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du cpte administratif		+ 10 150.42 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C et négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+197 781.27 €
D solde d'exécution d'investissement		32 375.21 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement		- 232.356.56 €
F Besoin de financement	= D+E	- 199 981.35 €
AFFECTATION = C	= G+H	197 781.27€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		197 781.27 €
2) H Report en fonctionnement R 002		
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

10. Compte de gestion de la commune 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015; après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que toutes les dépenses et recettes ont été justifiées :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part par 18 voix pour.

11. Budget primitif communal 2016

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 15 voix pour et 3 abstentions le budget primitif 2016 comme suit :

BALANCE GENERALE DU BUDGET :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	793 750.00 €
DEPENSES	793 750.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 144 673.24 €
DEPENSES	1 144 673.24 €

12. TVA lotissement Hessert

Conformément aux dispositions de la loi du 9 mars 2010, le conseil municipal décide de l'assujettissement à la TVA pour toutes les opérations relatives au lotissement Hessert.

13. Crépi église

Lors de la réunion du conseil du 4 février 2016, le conseil avait chargé un conseiller de se renseigner sur les possibilités de réfection du crépi de l'église. Le conseiller présente aux membres du conseil municipal les devis de 4 entreprises ayant répondu à l'appel d'offres. Les deux entreprises les moins disantes ont été retenues.

Il s'agit de :

- entreprise FERAH SARL de Folschviller pour un montant HT de 40 460.00 €, soit 44 506.00 € TTC
- entreprise FACADE PRODECOR EST de Puttelange aux lacs pour un montant HT de 32 120.00 €, soit un TTC de 35 332.00 €, arrondi à 35 000.00 € TTC.

L'entreprise FACADE PRODECOR EST ne proposant pas le produit indiqué dans le cahier des charges, le conseil municipal demande au conseiller :

- de reprendre contact avec cette entreprise pour qu'elle fasse une nouvelle offre
- de retenir ensuite l'offre la moins disante des 2 sociétés restant en concurrence.

14. Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour le crépi de l'église

Lors de la réunion du 4 février 2016, le conseil municipal avait décidé de faire procéder à la réfection du crépi de l'église, qui présente un danger pour les

personnes circulant autour de l'édifice, en raison des plaques qui se détachent de la façade.

Le montant des travaux est estimé à 32 120.00€ HT.

Le conseil autorise M. le maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur afin de financer ces travaux, et de les faire exécuter dès que la notification de subvention lui sera parvenue.

15. Demande de subvention au titre des amendes de police pour sécurisation des rues.

Afin de ralentir la circulation des véhicules dans les rues du village, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration, d'y faire installer des coussins berlinois, ainsi qu'un feu tricolore à l'angle de la rue St Wendelin et de la RD 910 afin de sécuriser le passage des piétons et cyclistes.

Le montant des travaux est estimé à 74 760.00 € HT.

Le conseil charge le maire de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police afin de financer ces travaux.

16. Projet de réhabilitation du bâtiment « ancienne poste-3 ème âge »

Lors de la réunion du 4 février 2016, le conseil municipal avait décidé de demander une subvention pour l'aménagement d'une maison d'assistants maternels dans le local de l'ancienne poste.

Le maire ayant été informé courant mars 2016 de la création par l'Etat d'une dotation supplémentaire de soutien à l'investissement des communes, il s'avère qu'il serait opportun de programmer des travaux de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment et de profiter de cette possibilité de financement exceptionnelle. En effet la toiture ainsi que les planchers doivent être remplacés, le bâtiment doit être mis aux normes prévues par la COP 21 en matière d'économie d'énergie et aux normes en matière d'accessibilité.

Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux par 17 voix pour et une abstention.

17. Choix du maître d'œuvre pour aménagement MAM, accessibilité ADAP et réhabilitation de l'ensemble du bâtiment conforme à la RT2012

L'adjoint en charge de l'urbanisme informe les membres du conseil qu'il a contacté 3 architectes pour qu'ils fassent une offre de prix pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment « ancienne poste », aménagement de la MAM, accessibilité ADAP.

Deux offres lui sont parvenues, le troisième n'ayant pas répondu.

Il propose aux membres du conseil les offres suivantes :

- Pascal STIEBERT de Sarreguemines pour un taux de 7.56 %
- J Christophe MONCEL de Sarralbe pour un taux de 10.50 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Pascal STIEBERT de Sarreguemines pour un taux de 7.56 % par 15 voix pour et 3 abstentions.

18. Demande de subvention au fond de soutien à l'investissement local (FSIL) pour réaménagement de l'ancienne poste, MAM et mise en accessibilité salle du 3 âge (ADAP) + réhabilitation et isolation du bâtiment conformément à la RT2012.

Afin de permettre le financement des travaux de réaménagement de l'ancienne poste, de la MAM et de la mise en accessibilité de la salle du 3 âge ainsi que la réhabilitation et l'isolation du bâtiment conformément à la RT2012, le conseil municipal charge le maire, par 13 voix pour et 5 votes pour par procuration, de solliciter une subvention au titre du fond de soutien à l'investissement afin de permettre le financement des travaux estimés à 458 368.00 € HT.

19. Demande de subvention au FSIL pour itinéraire doux chemin cycle-piéton dans la traversée du lotissement St Wendelin

Le dossier d'aménagement du nouveau lotissement Hessert prévoit la mise en place d'un cheminement sécurisé pour les cyclistes et les piétons entre les nouvelles parcelles et celles qui sont déjà viabilisées afin de faire la jonction entre le lotissement et la RD910. La communauté d'agglomération prendra en charge la réalisation de la jonction entre cette piste et celle qui rejoint Tenteling.

Le montant des travaux est estimé à 80 847.00 € HT.

Pour permettre le financement de ces travaux, le conseil charge le maire de demander une subvention au titre du FSIL à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration, et de faire exécuter ces travaux.

20. Demande de subvention au titre du FSIL pour la maîtrise de l'énergie par le renouvellement du parc éclairage public par des luminaires économiques.

Afin de réaliser des économies de consommation électrique, l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme propose au conseil de remplacer les ampoules des lampadaires de l'éclairage public versant nord par des ampoules plus économiques. Il leur détaille le devis de l'entreprise STEUER de Forbach pour un montant de 54 700.00 € HT, soit 65 640.00 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil accepte, à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration, cette proposition et charge le maire de faire exécuter les travaux ;

Il demande également au maire de solliciter une subvention au titre du FSIL afin de permettre le financement de ces travaux.

21. Ventes de terrain

Le conseil municipal :

- Vu la délibération du 18 septembre 2015 autorisant la cession de la parcelle section 4 n°301 aux deux riverains rue du stade, au prix de 1 257.07 € l'are,
- Vu l'arpentage n° 775V divisant ladite parcelle,
- Confirme la cession à M. Claude BOCK, propriétaire de l'immeuble 3 rue du stade, de la parcelle section 4 n° 389/172 d'une superficie de 5.25 ares au prix de 6 599.62 €
- confirme la cession à M. et Mme Roger WILL, propriétaire de l'immeuble 5 rue du stade, de la parcelle section 4 n° 390/172 d'une superficie de 5.17 ares au prix de 6 499.05 €.
- autorise le maire à signer l'acte notarié à établir par la SCP Jean SCHAUB et Audrey DUCANOS, notaires associés à FORBACH, frais d'acte à la charge des acquéreurs.

22. Rideaux métalliques pour le chalet de l'étang

Le maire indique aux membres du conseil que suite aux effractions commises au chalet de l'étang, l'association pêche et nature souhaite la mise en place de 2 rideaux métalliques pour fermer l'accès à la porte d'entrée et au bar extérieur. Il propose au conseil le devis de l'entreprise KM FERMETURE d'EBRING pour un montant de 1686.80 € HT, soit 2024.16 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition par 17 voix pour et 1 abstention.

23. Convention constitutive du groupement de commandes CAF »Porte de France »

Le maire informe le conseil que la communauté d'agglomération Forbach « Porte de France » propose aux communes membres la mutualisation des achats par la constitution de groupement de commandes. Après avoir recensé les besoins des différentes communes, il convient aux communes d'adhérer à cette convention, sans être contraintes de participer à toutes les propositions d'achats et de conserver la liberté de passer une procédure d'achats, entrant dans le périmètre de la convention, en dehors du groupement de commandes. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à cette convention, et autorise monsieur le maire à la signer.

24. Entretien terrain de football

Le terrain de football d'honneur a été aménagé il y a une dizaine d'années et son état actuel nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée. L'adjoint au maire en charge des associations présente aux membres du conseil les devis de l'entreprise RACING ESPACE VERT d'ETTING, qui propose d'intervenir sur une période de 3 ans sur le terrain d'honneur et une intervention sur le terrain d'entraînement, à savoir :

- en 2016 sablage, carottage, émiettage pour 2074.00 € HT, 2488.80€ TTC

- en 2017 traitement sélectif, défeutrage, regarnissage, pour 2499.00 € HT, 2998.80 € TTC
 - en 2018 sablage, décompactage pour 1948.00 € HT, 2337.60 € TTC
 - terrain d'entraînement : carottage, regarnissage et traitement sélectif en même temps que le terrain d'honneur pour 1212.00 € HT, 1454.40 € TTC
- Après en avoir délibéré , le conseil décide à l'unanimité d'accepter ces devis et charge l'adjoint au maire de faire exécuter les travaux.

25. Rideaux clos des arts

Les travaux de peinture du clos des arts étant terminés, il convient de changer les rideaux de fenêtres de la grande salle, ainsi que de la salle-bar qui donne sur l'arrière du bâtiment. Les portes fenêtres à l'avant doivent être équipées de rideaux fixés sur la porte afin de ne pas gêner lors de l'ouverture pour des raisons de sécurité.

Le maire propose au conseil 3 devis pour réaliser ces rideaux :

- entreprise BERSHEIM de SARREGUEMINES

- pour la salle-bar : 960.00 € HT, 1152.00 € TTC
- pour la grande salle sur les portes : 1383.00 € HT, 1659.60 € TTC
- pour la grande salle , aux fenêtres : 1280.00 € HT, 1536.00 € TTC
- soit un total de 3623.00 € HT, 4347.60 € TTC

- entreprise STYLE ET CREATION de MORSBACH l'ensemble pour 4 422.76 € HT, 5307.31 € TTC

- entreprise Xavier ROTH de SARREGUEMINES l'ensemble pour un HT de 4663.30 €, soit 5 595.96 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité les devis de l'entreprise BERSHEIM de SARREGUEMINES pour un total de 3623.00 € HT, soit 4347.60 € TTC et charge le maire de faire exécuter les travaux.

26. Feu d'artifice 14 juillet 2016

L'adjoint au maire en charge des associations propose aux membres du conseil de reconduire ,comme les années passées, la prise en charge à 50 % du prix des feux d'artifices du 14 juillet 2016 et des feux de la ST Jean 2016, le 4 juin.

Le devis de la Sté STARLIGHT de SARREGUEMINES est de 1000.00 € TTC pour chacun des 2 évènements.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration.

27. Motion en faveur du régime local d'assurance maladie

Le régime local confère à 2.1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie pour l'avenir et un exemple de solidarité remarquable.

Les élus de DIEBLING souhaitent témoigner de la nécessité de pérenniser le régime Local via une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population

salariée de France et, à cette fin, soutiennent l'alignement des prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi et l'adoption d'un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs déjà effectif dans le reste de la France.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration.

28. Dons aux œuvres

Le conseil municipal décide de verser comme chaque année un don de 50.00 € aux associations à but non lucratif ci-dessous :

- PREVENTION ROUTIERE comité de Moselle
- Association départementale des restaurants du cœur de Forbach
- Association des paralysés de France
- Association ESPOIR des sclérosés en plaques de MOSELLE EST
- Association « une rose, un espoir » section de Woustviller
- la ligue contre le cancer , comité de Moselle
- le secours populaire français
- association pour le don du sang bénévole de Forbach, Freyding Merlebach et Environs
- AFMTELETHON

29. FISAC année 2016

La communauté d'agglomération « Forbach porte de France » ayant décidé de reconduire l'opération FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), les collectivités territoriales sont invitées à se prononcer sur le montant de leur participation.

Pour l'année 2015, la commune de DIEBLING avait fixé le taux à 5% limitée à 500.00 € par projet, dans la limite d'une enveloppe annuelle de 2000.00€

Le maire propose aux conseillers de reconduire dans les mêmes conditions la participation de la commune à l'opération FISAC pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord par 18 voix.

30. Convention avec le syndicat des arboriculteurs pour la mise à disposition du verger des écoles

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil en raison de l'absence du conseiller chargé de traiter ce dossier.

31. Balayage des rues

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de reconduire l'opération de balayage des 10 km de voirie et parkings de la commune, soit 20 km aller-retour.

Il présente le devis de la Sté KLEIN GUY de DIEBLING pour un montant HT de 980.00 €, soit 1176.00 € TTC. La société VEOLIA de FORBACH n'a pas donné suite à la demande de devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et charge le maire de faire exécuter le balayage par la Sté KLEIN GUY de DIEBLING.

32. Location du logement du presbytère

Par délibération du 3 juillet 2012, le conseil municipal avait fixé le loyer du logement communal du presbytère à 550.00 € hors charge. Ce logement étant vide depuis le 17 octobre 2015, le diagnostic énergétique obligatoire avant de le relouer, à fait apparaître une consommation annuelle d'environ 2000.00 € pour le chauffage.

Compte tenu de ces éléments, le maire propose aux membres du conseil de ramener le montant du loyer mensuel hors charge à 450.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 14 voix pour, 2 votes contre et 2 abstentions de fixer le loyer mensuel hors charge à 450.00 €.

33. Divers

a) Mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant

Ces derniers mois, la commune a été confrontée à des problèmes de véhicules en stationnement gênant sur le domaine communal.

Face à ce problème, et après avoir fait appel à la gendarmerie, ces véhicules ont été mis en fourrière.

Afin de pouvoir récupérer les frais occasionnés par ces enlèvements auprès des propriétaires des véhicules, le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'émettre un titre de recettes à l'encontre de ces personnes.

Le conseil municipal après exposé de ces faits, autorise le maire à émettre les titres de recettes correspondants.

b) Achat de terrain rue de Tenteling

Afin de pouvoir réhabiliter les trottoirs rue de Tenteling, le maire propose aux membres du conseil d'acquérir 3 parcelles de terrain situées en section 1 village, référencées ci-dessous, au prix de 1667.00 € l'are.

- parcelle 380/138 d'une superficie de 0.01 are
- parcelle 382/138 d'une superficie de 0.07 are
- parcelle 384\6/138 d'une superficie de 0.05 are

Après en avoir délibéré, les membres du conseil donne leur accord pour l'achat de ces 3 parcelles par 13 votes pour et 5 votes pour par procuration.

Le maire informe les conseillers des points suivants :

- la commune touchera comme chaque année la redevance de fonctionnement R de GRDF de 1 113.70 € et une redevance d'occupation du domaine public de 391.00 €.
- M. BOUR Didier, exploitant agricole à Diebling, prend sa retraite ; Mme Ségolène MEYER s'installe en tant que jeune agricultrice et reprendra le cheptel de M. BOUR. Elle bénéficiera d'un droit de préemption sur la reprise des terres communales louées à M. BOUR si elle obtient l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs versée par l'Etat.
- Le portail du terrain de football a été remplacé par l'entreprise KM FERMETURE d'EBRING pour 1056.00 € TTC.
- Le bulletin municipal a été imprimé par l'imprimerie Sarregueminoise pour 1262.87 € HT. Le devis de l'entreprise TECHNOPRINT de FORBACH se montait à 1434.00 € HT. L'entreprise VENT d'EST de DIEBLING n'a pas répondu à notre demande d'offre de prix.
- affaire KIPPER J Luc concernant le bien vacant sans maître : l'avocat de la collectivité a saisi la cour de cassation.
- Après avoir demandé à M. SPANNAGEL Denis de sortir de la salle du conseil, le maire informe les conseillers que l'affaire qui oppose la commune à M. STAUDER pour la vente de son terrain à M.SPANNAGEL, sera jugée le 3 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 55.

Le maire, René RINKENBACH

